

Le premier imprimeur lyonnais, M^e Guillaume Le Roy, est mort pauvre; quelques mois avant sa mort, en mars 1493, les conseillers l'avaient déchargé de toute sa part de l'impôt (67).

En 1488, Mathieu Husz, Sixte Glogkengiesser, Pierre de La Font, Pierre Pincerne et Jean Schabler ne purent pas payer le montant de leur taxe, et saisie fut faite chez eux d'objets (livres, plats, pots) dont le prix devait garantir leur dette. Mathieu Husz fut « gaigé de six bréviaires reliez », c'est-à-dire se les vit saisir comme gage.

Nous savons par les chartreaux qu'exonération de la taille avait été faite en faveur de Pierre Roault en 1491 et de Denis Du Vergier en 1492, tous les deux pauvres.

On jugera mieux du reste de l'état des choses par l'exemple suivant. Le Consulat avait levé une « taille (de huit deniers par livre) pour l'entrée du Roy (Charles VIII), » en mars 1490. Vingt-neuf imprimeurs et libraires sont inscrits sur les rôles : dix seulement ont acquitté l'impôt dans le temps prescrit. Cinq ont été *gaigés*, c'est-à-dire ont dû livrer des gages en garantie de leur dette; cinq n'avaient pas encore payé la taxe un an après; neuf avaient obtenu du Consulat *admodération* ou *quittance* de l'impôt. Gaspard Hortuin, Mathieu Husz, Boniface Jehan, Jean Neumeister, Pierre Roault, Jean Schabler, étaient au nombre de ces contribuables en défaut (68).

(67) CC 326. Le billet de remise de la taille a été conservé.

(68) Archives de Lyon, CC 216 et 219.